



Chute à moto - enfant qui traverse

Par **ilili72**, le **07/06/2010** à **23:24**

Bonjour,

Hier j'ai fait une chute a moto. Je roulais en ville à une vitesse reglementaire lorsque une fillette d'environ 3 ans a echappé à la surveillance de sa mere et a déboulé devant moi. Après un freinage d'urgence j'ai perdu l'équilibre et chuté. Je n'ai (heureusement) pas percuté cette fillette.

La maman est OK pour faire un constat amiable (on a rdv demain) mais je ne sais pas trop ou cela va nous mener en terme de responsabilité pour les réparations de ma moto (guidon tordu, réservoir enfoncé et multiples rayures).

Merci d'avance à celui ou celle qui me répondra.
(les conseils pour remplir le constat sont également bienvenu..)

Par **ilili72**, le **12/06/2010** à **09:47**

Bonjour,

Mon assurance m'a appelé et m'indique qu'au vu du constat les tors sont partagés (franchise à 50% et malus à 50%).

Pour eux le fait que l'enfant traverse hors des passages piétons est le seul element exploitable (on le voit clairement sur le constat, le passage piéton est a 30m environ).

Sur le constat, nous avons marqué que j'avais chuté en voulant éviter l'enfant qui traversait ayant échappé à la surveillance de sa maman.

Qu'en pensez vous ? les tors partagés vous paraissent-ils justifiés ?

Merci d'avance.